

 Mondial

Analyse des risques de protection communautaire

Introduction

Une analyse des risques de protection explore le contexte en matière de protection dans une zone spécifique. Le personnel des organisations humanitaires de soutien doit effectuer une analyse des risques de protection au début du programme de protection [à base] communautaire (PBC) dans le cadre des efforts déployés pour comprendre la communauté et sa situation en matière de protection et mettre régulièrement à jour son analyse. En outre, les membres des structures de protection communautaire (SPC) effectuent également des analyses des risques de protection dans le cadre de leurs activités lors de la prise de décisions sur les activités prévues¹.

Il se concentre sur les analyses des risques de protection effectuées avec et par les membres des structures de protection communautaire ou d'autres membres de la communauté. Il explore les objectifs, le contenu et la conduite des analyses des risques de protection. Un modèle de tableau pour l'analyse des risques individuels est fourni, ainsi qu'un exemple de tableau renseigné et un tableau récapitulatif suite à une analyse.

Quel est l'objectif d'une analyse des risques de protection communautaire ?

L'analyse des risques de protection communautaire sert de base aux [plans d'action de protection communautaire](#) en identifiant les risques les plus pertinents pour chaque groupe au sein d'une communauté. Elle permet de s'assurer que les membres d'une structure de protection communautaire ont la même compréhension des risques de protection qui seront abordés dans leur travail et prennent le temps de réfléchir aux causes et aux impacts des menaces auxquelles la communauté est confrontée afin de mieux cibler les activités pour y faire face.

Que contient une analyse des risques de protection ?

Une analyse des risques de protection examine les différents éléments de l'équation du risque de protection (reportez-vous à la **Figure 1**). Pour chaque risque identifié par les groupes communautaires ou la communauté en général, elle analyse :

- la **menace** ;
- la **vulnérabilité** des membres de la communauté à son égard ;

¹ Cet outil mondial vient s'ajouter aux documents de référence produits par les équipes de protection d'Oxfam en République démocratique du Congo et par l'équipe humanitaire mondiale.

- la **capacité** des membres de la communauté à y résister ou à le gérer ; et
- l'effet du **temps**.

Figure 1 : Équation du risque de protection

$$\downarrow \text{Risque} = \frac{\downarrow \text{Menace} + \downarrow \text{Vulnérabilité} \times \text{Temps}}{\uparrow \text{Capacité}}$$

Concernant la **menace**, l'analyse des risques de protection doit inclure les menaces appartenant aux trois catégories détaillées dans le [document de référence sur la protection](#) : la violence, la coercition et la privation délibérée. L'analyse doit explorer comment, où, quand et à quelle fréquence survient chaque menace. En outre, elle doit identifier les auteurs et leurs motivations. Pour réduire le risque de représailles contre les membres d'une structure de protection communautaire, il est possible d'utiliser des codes pour rendre les auteurs anonymes. La liste des codes doit être conservée séparément de l'analyse. Enfin, l'analyse de la menace implique également d'évaluer ses causes sous-jacentes.

L'analyse de la **vulnérabilité** doit identifier les personnes ou les groupes de personnes les plus exposés et les plus vulnérables à la menace identifiée, et pourquoi. Différents facteurs peuvent rendre une personne vulnérable à une menace spécifique, comme le genre, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, l'origine ethnique, l'opinion politique, le statut social et le statut en matière de déplacement. Souvent, plusieurs facteurs (par exemple, le genre et l'âge) concourent à la vulnérabilité d'une personne à une menace de protection. On parle d'intersectionnalité.

Le critère **temps** porte sur la durée et la fréquence de l'exposition des personnes vulnérables à la menace identifiée : par exemple une fois par jour ou par semaine, pendant 20 minutes ou plusieurs heures.

Lors de l'analyse de la **capacité** des communautés à réduire et à atténuer les risques, il convient de tenir compte de plusieurs niveaux, notamment celui des individus, des ménages, des groupes communautaires et de la communauté en général. Comme détaillé dans les [directives en matière d'autoprotection](#), les capacités d'autoprotection incluent les piliers Connaissances, Ressources, Solidarité et Mobilisation. Ces directives comprennent également un outil pour identifier les stratégies d'autoprotection existantes (positives et négatives). En outre, les membres de la communauté peuvent identifier les ressources ou le soutien qui leur manquent pour leur permettre de renforcer les stratégies d'autoprotection positives. Enfin, la section sur les capacités examine également ce que les décideurs font ou ne font pas pour assumer leurs responsabilités, et ce que les ONG et les agences des Nations unies mettent en place pour soutenir les communautés dans leur protection.

L'[Annexe 1](#) résume la question clé pour chaque élément de l'équation du risque dans un tableau qui peut être utilisé pour analyser les menaces individuelles. L'[Annexe 2](#) donne un exemple de tableau renseigné pour un risque de protection spécifique.

Comment réaliser une analyse des risques de protection communautaire ?

Les membres d'une structure de protection communautaire effectuent l'analyse des risques de protection avec l'aide de l'organisation humanitaire de soutien, qui peut par exemple proposer :

- une formation sur la protection et les éléments liés au risque de protection ;
- une aide à la préparation et à l'utilisation des outils ; et
- un accompagnement des membres de la SPC lors du recueil des données avec d'autres membres de la communauté.

Une structure de protection communautaire aura besoin de plus de soutien pour sa toute première analyse des risques de protection, et moins par la suite. En plus de prévoir suffisamment de temps, le personnel des organisations de soutien doit être prêt à remettre en question les normes sociales et les attitudes négatives, ainsi que les préjugés personnels des membres des structures de protection communautaire par le biais de discussions.

Avant d'évaluer chaque risque plus en détail à l'aide du tableau de [l'Annexe 1](#), trois grandes étapes permettent de déterminer les risques de protection :

- Recueillir et analyser les données des membres des structures de protection communautaire ;
- Recueillir et analyser les données auprès d'autres membres de la communauté ; et
- Valider les résultats avec les membres de la communauté.

1. Recueil et analyse des données des membres des structures de protection communautaire

Il existe de nombreuses façons de compiler une liste initiale des risques de protection, comme le brainstorming, la cartographie de la communauté ou la tenue de groupes de discussion avec les membres des structures de protection communautaire. Si une SPC a besoin d'une analyse rapide de la situation de protection dans sa communauté, elle peut sauter l'étape 2, mais y revenir plus tard pour mettre à jour ses plans.

2. Recueil et analyse des données auprès d'autres membres de la communauté

Les membres des structures de protection communautaire doivent consulter d'autres membres de la communauté sur leurs perceptions des risques de protection. Idéalement, les membres des SPC devraient travailler en binôme, de sorte que l'un-e puisse animer les discussions pendant que l'autre prend des notes. Les membres des structures de protection communautaire doivent choisir de consulter les groupes et individus de la communauté auxquels elles ou ils ont accès, et lorsque cela est culturellement et socialement acceptable. C'est pourquoi il est important de fonder une structure de protection communautaire diversifiée et inclusive dès le départ. Dans de nombreux cas, les femmes devraient consulter les autres femmes de la communauté. De même, les personnes handicapées pourraient se sentir plus à l'aise pour parler de leurs préoccupations en matière de protection à des membres de la SPC en situation de handicap. Si les membres de la structure de protection communautaire s'adressent à un groupe mixte de membres de la communauté, le binôme doit se composer d'une femme et d'un homme. Les discussions pouvant être difficiles et délicates, il peut être judicieux que des membres du personnel des organisations de soutien accompagnent les membres de la SPC, au moins les premières fois. Pour garantir la diversité et la représentativité des résultats, il convient de consulter un large éventail de membres de la communauté aux profils différents en matière d'âge, de genre, d'origine ethnique, d'orientation sexuelle, de religion, de capacité et de statut en matière de déplacement.

Les méthodes qui peuvent être utilisées pour recueillir des informations comprennent la cartographie communautaire, les discussions de groupe, les entretiens et les audits de sécurité. Quelle que soit la méthode choisie, les membres des structures de protection communautaire doivent obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des participant-es.

3. Validation des résultats avec les membres de la communauté

Les membres des structures de protection communautaire doivent partager les résultats de leur analyse des risques de protection avec les membres de la communauté et demander un retour sur les conclusions de cette analyse et sur les priorités établies. En fonction du contexte de sécurité, ce partage peut être réalisé à l'occasion d'une grande réunion communautaire ou en plus petits groupes. Les informations fournies aux membres de la communauté à ce stade ne doivent pas être attribuables à des membres individuel-les de la communauté. Les membres des structures de protection communautaire peuvent utiliser le tableau récapitulatif de [l'Annexe 3](#) pour y consigner les principales conclusions de leur analyse. Ces membres doivent également communiquer aux membres de la communauté le moment où il est prévu de mettre à jour leur analyse et de partager ces mises à jour avec la communauté.

Risques en matière de programmation sûre dans l'analyse de la protection

Les discussions sur les préoccupations en matière de protection peuvent être très sensibles et peuvent causer davantage de tort si l'analyse de la protection n'est pas effectuée de manière sûre. Les membres des structures de protection communautaire et les organisations humanitaires de soutien doivent donc effectuer une [analyse des risques en matière de programmation sûre](#) en amont de l'activité. Ces risques incluent un nouveau traumatisme des personnes ayant été confrontées à des violences, des représailles de la part des auteur·es, la fuite d'informations personnelles, l'exploitation et les abus sexuels pendant la collecte de données ou encore la diffusion de faux espoirs.

Parmi les mesures d'atténuation, on peut citer le fait de décourager les participant·es de partager les détails d'incidents liés à la protection des personnes, la capacité des membres des SPC et du personnel humanitaire à orienter les personnes ayant été confrontées à des violences vers des services de protection, la constitution de petits groupes selon des critères de genre, d'âge et de diversité ou encore l'identification de moyens sûrs de compiler, stocker, utiliser et partager les données de protection. Les personnes chargées de la collecte des données doivent éviter de mettre les communautés en danger et identifier les moyens d'atténuer ces risques².

2 Pour plus d'informations sur la gestion responsable des données, voir Oxfam, Politique relative à l'utilisation responsable des données de programme (2015), disponible à l'adresse <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/575950/ml-oxfam-responsible-program-data-policy-fr-270815.pdf?sequence=3> et Oxfam, Kit de formation pour une gestion responsable des données (2017), disponible à l'adresse <https://policy-practice.oxfam.org/resources/responsible-data-management-training-pack-620235/> (pour ces deux références, dernière visite en juillet 2021).

Annexe 1 : Modèle de matrice d'analyse des risques de protection

NB : ce tableau est destiné à l'analyse détaillée des menaces individuelles. Par conséquent, utilisez un tableau par menace.

Menace	Quelle est la menace ?	
	Où la menace survient-elle ?	
	Quand (par exemple, à quel moment de la journée, de la semaine ou de la saison) survient-elle ?	
	Qui sont les auteur-es de ces actes ? Quelle est leur motivation ?	
	Quelles sont les causes sous-jacentes ou les facteurs aggravants de la menace ?	
Vulnérabilité	Qui est vulnérable à la menace ?	
	Pourquoi ces personnes sont-elles vulnérables (genre, âge, diversité, statut, activité de subsistance, besoins de santé) ?	
Temps	À quelle fréquence et/ou pendant combien de temps les personnes vulnérables sont-elles exposées à la menace ?	
Impact	Quel est l'impact de la menace sur les personnes ayant été confrontées à des violences et sur les personnes vulnérables ?	
	Quel est l'impact de la menace sur la communauté en général ?	
Capacité	Comment les personnes vulnérables se protègent-elles ? Comment la communauté protège-t-elle les personnes vulnérables ?	
	Quelles ressources, quel soutien et quelle assistance sont accessibles au sein de la communauté en matière de protection ? Que manque-t-il ?	
	Qui est en charge de la protection ? Que font ces personnes ? Quelles sont les lacunes ?	
	Que font les ONG et les agences des Nations unies ? Quelles sont les lacunes ?	

Annexe 2 : Exemple d'une matrice d'analyse des risques de protection renseignée

NB : dans cet exemple, Z correspond au code du groupe armé auquel appartiennent les auteurs des actes.

Menace	Quelle est la menace ?	<ul style="list-style-type: none"> • Extorsion • Des femmes à pied empruntant la route X sont arrêtées par des hommes armés au point de contrôle 1 qui leur demandent de payer pour passer.
	Où la menace survient-elle ?	Point de contrôle 1 sur la route X qui relie les villages A et B
	Quand (par exemple, à quel moment de la journée, de la semaine ou de la saison) survient-elle ?	Les jours de marché (mardi), surtout en fin d'après-midi/début de soirée, lorsque les femmes reviennent du marché ; depuis que le commandant de Z a quitté le secteur il y a deux semaines.
	Qui sont les auteurs de ces actes ? Quelle est leur motivation ?	Des hommes armés de Z qui veulent de l'argent et exercer et afficher leur pouvoir.
	Quelles sont les causes sous-jacentes ou les facteurs aggravants de la menace ?	Le commandant de Z n'est pas dans le secteur et a donc moins de contrôle sur ses hommes, qui sont arrivés récemment dans cette région et veulent imposer leur contrôle et leur pouvoir. Z commence à manquer de nourriture pour ses membres.
Vulnérabilité	Qui est vulnérable à la menace ?	Femmes et filles revenant du marché à pied par la route.
	Pourquoi ces personnes sont-elles vulnérables (genre, âge, diversité, statut, activité de subsistance, besoins de santé) ?	<p>Les membres de Z semblent cibler les femmes spécifiquement pour leur genre, car elles sont les plus susceptibles d'avoir vendu des produits sur le marché.</p> <p>Les femmes qui empruntent la route en fin d'après-midi ou en début de soirée, lorsqu'il n'y a pas beaucoup de monde et que le marché est terminé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le transport de produits ralentit les femmes et les filles • Il n'y a pas de marché dans le village A et l'itinéraire le plus direct (et le plus praticable) vers le marché du village B emprunte la route X.
Temps	À quelle fréquence et/ou pendant combien de temps les personnes vulnérables sont-elles exposées à la menace ?	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois par semaine

Impact	<p>Quel est l'impact de la menace sur les personnes ayant été confrontées à des violences et sur les personnes vulnérables ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Émotionnel (stress, anxiété, dépression) • Physique (blessures en cas d'opposition) • Économique (perte d'argent à cause de l'extorsion, mais aussi parce que certaines femmes cessent de se rendre au marché pour vendre leurs produits et les vendent le long de la route où les prix sont plus bas). • Risque d'insécurité alimentaire, car certaines femmes ne vont plus au marché pour acheter de la nourriture.
	<p>Quel est l'impact de la menace sur la communauté en général ?</p>	<p>Communauté du village A : perte économique, impact possible sur la sécurité alimentaire des familles, car moins de familles vont au marché.</p> <p>Communauté du village B : moins de produits disponibles sur les marchés, impact possible sur la sécurité alimentaire à l'avenir.</p>
Capacité	<p>Comment les personnes vulnérables se protègent-elles ? Comment la communauté protège-t-elle les personnes vulnérables ?</p>	<p>Les femmes cessent de se rendre au marché et sont remplacées par les hommes ; les femmes s'y rendent en groupe ; les femmes quittent le marché plus tôt que d'habitude.</p>
	<p>Quelles ressources, quel soutien et quelle assistance sont accessibles au sein de la communauté en matière de protection ? Que manque-t-il ?</p>	<p>Le groupe d'agricultrices est très engagé sur cette question et mène des actions de sensibilisation.</p> <p>Un autre itinéraire serait possible, à condition de réparer un pont.</p>
	<p>Qui est en charge de la protection ? Que font ces personnes ? Quelles sont les lacunes ?</p>	<p>Les autorités étatiques ne sont pas présentes dans la zone ; étant donné qu'il s'agit d'un conflit armé non international, Z est responsable de la protection dans la zone qu'il contrôle (en vertu du droit international humanitaire), mais personne ne contrôle les membres de Z depuis le départ du commandant.</p>
	<p>Que font les ONG et les agences des Nations unies ? Quelles sont les lacunes ?</p>	<p>Aucune ONG ni aucune agence des Nations unies n'est présente pour le moment</p>

Annexe 3 : Modèle de tableau récapitulatif de l'analyse de la protection

NB : ce tableau peut être utilisé pour résumer les informations sur les différents risques de protection afin de fournir aux structures de protection communautaire une vue d'ensemble de tous les risques identifiés.

La menace	Quelles sont les personnes ciblées/les plus vulnérables ?	Raisons sous-jacentes, impact de la menace et informations contextuelles	Mécanismes/capacités d'adaptation des personnes affectées